

DECISION 202003012

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 22 mai 2018 portant nomination de madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires à compter du 28 mai 2018 ;
- VU l'article 2 de l'arrêté n° MTS-0000187040 du 27 janvier 2020 réintégrant M Clément CADORET inspecteur des affaires sociales de première classe dans le corps de l'inspection générale des affaires sociales et l'affectant en position normale d'activité, en qualité de directeur de projet auprès du Centre National des Œuvres Universitaires et scolaires,
- VU la décision 202003011 de la présidente du Cnous nommant Monsieur Clément Cadoret directeur général délégué par intérim du 1^{er} mars au 15 août 2020.

DECIDE

Article unique :

Délégation est donnée à Monsieur Clément Cadoret, directeur général délégué par intérim du 1^{er} mars au 15 août 2020, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et autres documents relevant de la compétence de la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à l'exception :

- Des décisions relatives à la gestion administrative et à la rémunération des directeurs généraux des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ;
- Des marchés, bons de commande, contrats et conventions valant engagement juridique d'un montant supérieur à 1,5 million d'euros TTC ;
- Des recours et saisines juridictionnels.

Signature de l'intéressé



Fait à Vanves, le 10 1 MARS 2020

La présidente du Cnous

Dominique MARCHAND